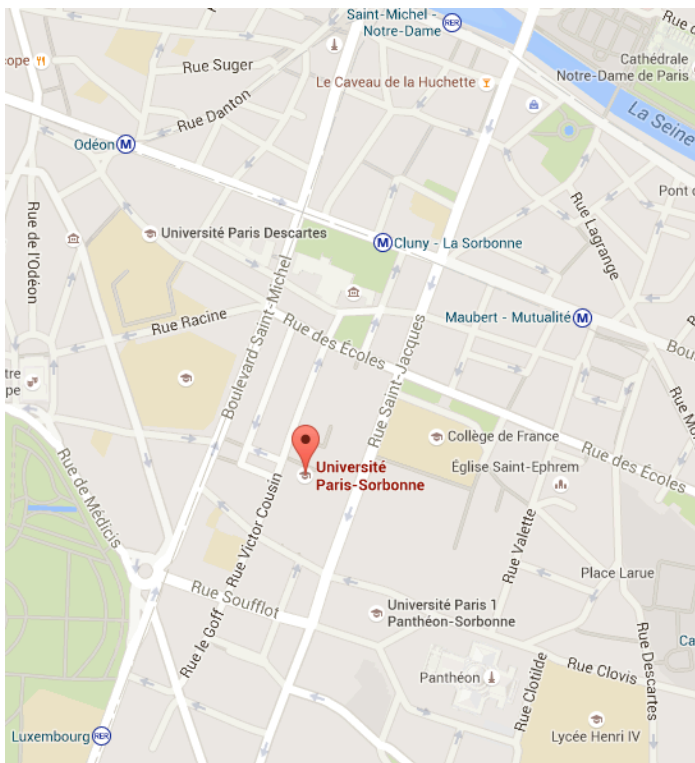


Amphithéâtre Liard - Paris-Sorbonne

Paris - Sorbonne

L'entrée pour les personnes inscrites au colloque se fera par le 17, rue de la Sorbonne et uniquement pour les personnes munies d'une pièce d'identité.



Accès métro : Ligne 10 : Arrêt Cluny La Sorbonne ; Ligne 4 : Arrêt Saint-Michel ou Odéon ;
RER B : Arrêt Luxembourg ; RER C : Arrêt Saint-Michel

Inscription obligatoire :

<http://rech.jm.u-psud.fr/colloque/colloque.php?evt=74>

Pour tout renseignement complémentaire :

gdr3178@univ-nantes.fr



Colloque

Sciences et droits de l'homme

Judi 22 octobre 2015

**Paris-Sorbonne
Amphithéâtre Liard**

L'objectif de colloque est de réfléchir aux relations diverses qui unissent **les droits de l'homme à la science et aux techniques**. L'approche des sciences et techniques à la lumière des droits de l'homme place le respect de ces derniers au cœur de la notion de développement et des stratégies mises en œuvre par la communauté internationale pour relever les défis mondiaux. En 1997 Kofi Annan les intégra dans les missions, gestion et méthodologies du développement employées par les Nations Unies. De son côté, le Conseil économique et social des Nations Unies créa à la fin des années 1990 la Commission des Sciences et techniques pour le développement afin de donner une impulsion particulière à ce dernier. En effet, le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel, environnemental et politique dans lequel tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés. Les sciences et les techniques peuvent être difficilement dissociables du droit au développement. En tant que « pouvoirs-savoirs », les sciences et les techniques interrogent en permanence le droit au développement et les droits de l'homme. Mais depuis le rapport Brundtland, le droit au développement doit être compris comme un développement durable, autrement dit, encadré et soutenable. Le respect des droits de l'homme prend toute sa place dans ce contexte. Il n'existe pas pour l'heure de définition universellement acceptée de l'approche des sciences et techniques fondée sur les droits de l'homme. C'est pourquoi nous voudrions aborder ici la question des rapports qu'entretiennent le droit, les sciences et les techniques avec les Droits de l'homme.

Le colloque « Sciences et droits de l'homme » est organisé par l'UMR de Droit comparé de Paris I et par le Réseau droit, sciences et techniques (GDR CNRS 3178)

Matin

9 h Accueil des participants**9 h 30 Ouvertures et prises de position**

- Marie-Anne Cohendet, professeur à l'Université de Paris I
- Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne
- Marc Dufumier, professeur émérite à l'AgroParisTech

10 h 15 Pause**10 h 45 Numérique et droits de l'homme**

Présidence : Alexandra Bensamoun, maître de conférences – HDR à l'Université de Paris-Sud

- *Faut-il reconnaître des droits fondamentaux du numérique ? Une comparaison Canada- Europe*, Céline Castets-Renard (Pr, Toulouse I) et Georges Azzaria (Pr, Laval Québec)
- *Le droit à l'oubli numérique face aux moteurs de recherche*, Marilyne Boizard (MCF, IODE, Rennes I) et Sébastien Gambis (CR, INRIA, Rennes I)
- *La notion d'autodétermination informationnelle*, Jean-Philippe Foegle (Doctorant, Université Paris Ouest Nanterre La Défense)
- *Les techniques du privacy by design dans le domaine de la sécurité et la défense*, Anne Camilleri (Pr, Sciences Po Rennes)
- *Technologie de renseignement, de l'information et des communications sous le regard des droits de l'homme*, Audrey Irastroza (Doctorante, Paris I) et Manon de Fallois, (Doctorat Paris I)

12 h 30 – Déjeuner**14 h*****Environnement et droits de l'homme***

Présidence : Bastien François, professeur à l'Université Panthéon Sorbonne

- *Le droit de l'homme à un environnement sain*, Marta Torre-Schaub (CR CNRS, Paris I) et Fernanda de Salles Cavenon Capdeville (Pr, Université do Vale do Itajaí, Brésil)
- *L'accès à l'information relative à l'environnement : un droit humain irréalisable ?* Christine Noiville (DR CNRS, Paris I) et Tristan Berger (Doctorant, Paris I)
- *Nature connectée, augmentée : quelles conséquences pour la protection des droits environnementaux de l'homme ?* Séverine Nadaud (MCF, Université de Limoges)

15 h 30**Pause****16 h*****Corps humain et droits de l'homme***

Présidence : Estelle Brosset, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille

- *Biomédecine et droits de l'homme : la Convention d'Oviedo, une source d'effectivité pour un droit harmonisé ?* Christian Byk, (magistrat, Comité intergouvernemental de bioéthique de l'UNESCO)
- *Juger les corps hybrides : de l'émancipation technologique à l'égalité des êtres*, Christophe Lazaro (Post-doctorant, Université de Namur, Belgique)
- *Les avancées de la science favorisant l'exercice des droits de l'homme : NTIC et handicap*, Mai-Anh Ngo (Docteur en droit, IR CNRS, Université de Nice)
- *Le droit d'accès aux innovations, un nouveau droit de l'homme ?* Emmanuel Rial-Sebbag (Docteur en droit, CR Inserm, Université Paul Sabatier)
- *La Cour européenne des droits de l'homme et la greffe d'utérus*, Céline Benos (Chef de Projet, Espace de Réflexion Éthique du Limousin) et Tristan Gauthier (Docteur en médecine, Praticien hospitalier en Gynécologie-Obstétrique)

17 h 30

Clôture et perspectives : Rafael Encinas de Munagorri (Pr, Université de Nantes, Directeur du RDST)